

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 24 novembre 1997

portant nomination de deux membres du Comité des régions

(97/801/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DÉCIDE:

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 198 A,

vu les décisions du Conseil des 26 janvier 1994⁽¹⁾ et 23 janvier 1995⁽²⁾ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions,

considérant que deux sièges de membres titulaires du Comité des régions sont devenus vacants suite à la démission de M^{me} Gun-Britt Mårtensson et de M. Joakim Ollén, portées à la connaissance du Conseil respectivement en date des 8 septembre et 1^{er} octobre 1997;

vu les propositions du gouvernement suédois,

Article unique

Sont nommés membres titulaires du Comité des régions M^{me} Catharina Tarras-Wahlberg en remplacement de M^{me} Gun-Britt Mårtensson, et M. Henrik Hammar en remplacement de M. Joakim Ollén et ce pour la durée du mandat de ceux-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 1998.

Fait à Bruxelles, le 24 novembre 1997.

Par le Conseil

Le président

J. POOS

⁽¹⁾ JO L 31 du 4. 2. 1994, p. 29.

⁽²⁾ JO L 25 du 2. 2. 1995, p. 20.